

## PIÈCES À FOURNIR PAR LE FUTUR ET LA FUTURE

LES PIÈCES SONT À FOURNIR PAR **CHAQUE PERSONNE**

- Copie intégrale d'acte de naissance (délivré depuis moins de 3 mois au jour du mariage)
- Carte de séjour ou carte d'identité, passeport
- Le livret de famille
- Justificatifs de domicile de moins de 3 mois : quittance de loyer non manuscrite, facture EDF/GDF, téléphonique fixe, dernier avis taxe foncière, dernier avis taxe d'habitation, dernier avis d'imposition, titre de propriété.
- En cas de résidence chez les parents : justificatif idem + CNI de l'un des parents.
- Copie intégrale d'acte de décès de la précédente épouse ou du précédent époux (- de 3 mois).
- Copie intégrale d'acte de mariage mentionnant le divorce (- de 3 mois)
- Formulaire à remplir pour les témoins + copie CNI des témoins.
- Formulaire à remplir pour les époux.
- Charte de mariages à imprimer et à signer

Au cas où les futurs époux auraient des enfants nés avant le mariage, produire l'acte de naissance des enfants (- de 3 mois) s'ils ne sont pas nés à Gleizé et le livret de famille.

En cas de contrat de mariage, les futurs époux doivent fournir à la Mairie le certificat du contrat de mariage délivré par le notaire.

Pour les actes d'Etat Civil étrangers, les originaux doivent être traduits en français par un traducteur assermenté par la Cour d'Appel de Lyon.

**DOSSIER A DÉPOSER 2 MOIS AVANT LA DATE DU MARIAGE SUR RENDEZ-VOUS**



## DOSSIER DE MARIAGE

DATE DU MARIAGE : ----- À ----- H-----

NOM : ----- NOM : -----

PRÉNOMS : ----- PRÉNOMS : -----

NATIONALITÉ : ----- NATIONALITÉ : -----

DATE DE NAISSANCE : -----/-----/----- DATE DE NAISSANCE : -----/-----/-----

LIEU DE NAISSANCE :----- LIEU DE NAISSANCE :-----

PROFESSION : ----- PROFESSION : -----

ADRESSE :----- ADRESSE :-----

TELEPHONE :----- TELEPHONE :-----

ADRESSE MAIL :-----@----- ADRESSE MAIL :-----@-----

ETAT ANTÉRIEUR AU MARIAGE : ----- ETAT ANTÉRIEUR AU MARIAGE : -----

(célibataire, pacsé, veuf ou divorcé)

(célibataire, pacsé, veuf ou divorcé)

FILS/ FILLE DE : ----- FILS/ FILLE DE : -----

PROFESSION DU PÈRE :----- PROFESSION DU PÈRE :-----

ADRESSE :----- ADRESSE :-----

ET DE (nom de jeune fille et prénoms de la mère) : ET DE (nom de jeune fille et prénoms de la mère) :

-----

PROFESSION DE LA MÈRE : ----- PROFESSION DE LA MÈRE : -----

-----

ADRESSE (si différente du père) : ----- ADRESSE (si différente du père) : -----

-----

CONTRAT DE MARIAGE : OUI / NON (si oui, produire une attestation du notaire avant le mariage)

*Le dossier doit être complet et déposé **2 mois** minimum avant le jour du mariage.*

### CONTACT - DÉPÔT DE DOSSIER

04 74 65 37 30 - affairesgenerales@mairie-gleize.fr

Mairie de Gleizé - Affaires générales  
Place de la Mairie

Accueil du public : Sur rendez-vous

**Renseignements concernant les témoins :** le nombre de témoins est de 2 minimum (1 pour chaque époux) et 4 maximum. Ils doivent être âgés de 18 ans révolus au moins.

**LES TÉMOINS**

|  |
|--|
| NOM : .....<br>Prénom(s) : .....<br>Adresse : .....<br>Profession : .....<br>Âge : ..... |
| NOM : .....<br>Prénom(s) : .....<br>Adresse : .....<br>Profession : .....<br>Âge : ..... |
| NOM : .....<br>Prénom(s) : .....<br>Adresse : .....<br>Profession : .....<br>Âge : ..... |
| NOM : .....<br>Prénom(s) : .....<br>Adresse : .....<br>Profession : .....<br>Âge : ..... |

○ A joindre : une photocopie recto-verso de la carte d'identité (en cours de validité) de chacun des témoins

**Le bans :**

- Une publication de bans est valable un an.
- Les deux futurs époux sont domiciliés à gleizé : 10 jours entiers.
- L'un des deux futurs époux ne réside pas à gleizé : 10 jours entiers dans chaque commune.
- Tenir informer la Mairie si le couple désire que la publication de bans ne soit pas publiée dans la presse.

*Les informations recueillies sur ce formulaire sont obligatoires. Elles font l'objet d'un traitement informatisé par les services de la Mairie de Gleizé pour les besoins de la gestion de son service Etat Civil. Elles sont conservées jusqu'au mariage des demandeurs et sont destinées au traitement du service Etat Civil assuré par la Commune.*

*Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée par la loi européenne de Protection des Données Personnelles du 25 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez-vous adresser au service Etat Civil : etatcivil@mairie-gleize.fr.*

**CONTACT - DÉPÔT DE DOSSIER**

04 74 02 95 10 - etatcivil@mairie-gleize.fr

Mairie de Gleizé - Service Etat Civil  
Place de la Mairie

Accueil du public : du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h, le samedi de 9h à 12h.  
Fermeture le jeudi après-midi.